

## Main basse sur les tarifs de l'électricité

Le projet de loi Nome, dont l'examen a débuté à l'Assemblée nationale, **va provoquer une hausse de 11% des tarifs dès cette année.** L'opposition socialiste et communiste votera contre ce texte, qui prévoit la mise à disposition d'un quart de la production nucléaire aux concurrents d'EDF.

Les députés UMP et Nouveau Centre vont-ils donner le feu vert à une flambée des tarifs réglementés de l'électricité ? L'examen du projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, auquel s'opposent parlementaires communistes et socialistes, a débuté hier soir à l'Assemblée nationale. Or, son adoption définitive, prévue avant la fin de l'année, devrait conduire à une hausse sans précédent et complètement artificielle de la facture. Selon les prévisions de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les tarifs réglementés devraient bondir de 7,1 % à 11,4 % dès cette année et continuer d'augmenter de 3,1 % à 3, 5 par an entre 2011 et 2015.

### une augmentation artificielle des tarifs

Cette flambée sera la conséquence mécanique de l'obligation faite par la loi à EDF de mettre à la disposition de ses concurrents 25 % de sa production nucléaire. Cette disposition vise à permettre à GDF Suez, Poweo ou encore Direct Énergie de gagner des parts de marché dans la fourniture d'électricité aux particuliers et aux entreprises. En effet, malgré le fait que la France a, comme l'exigeait Bruxelles, totalement ouvert son marché intérieur en 2006, la concurrence reste très marginale puisque 97 % des Français sont restés fidèles aux tarifs réglementés. Et pour cause : peu ou pas producteurs d'électricité, les nouveaux opérateurs ne sont pas en mesure de faire des offres commerciales compétitives. Pour qu'ils y parviennent, le premier ministre, François Fillon, a donc décidé de leur donner accès à un quart de la production nucléaire. Mais « cette spoliation d'un bien de la nation », comme le dénonce la CGT énergie qui rappelle que les **54 réacteurs nucléaires actuellement en service ont été financés par les usagers**, par le biais de leurs factures, a un prix. Elle va provoquer un surenchérissement du coût du mégawatt.

### Alors qu'il est aujourd'hui de 34 euros, il devrait atteindre 42 euros.

Un bond de 25 % que supporteront les usagers, entreprises comme particuliers. La loi Nome comporte d'autres dispositions qui suscitent l'opposition du PCF, du PS et de la CGT. Les tarifs réglementés pour les entreprises seront purement et simplement supprimés. Ce qui ne sera pas sans conséquences, dans cette période de crise, pour les entreprises dites électro-intensives. Pour les particuliers, l'existence des tarifs réglementés est officiellement garantie, mais la loi va conduire à, progressivement, réduire leur intérêt pour le consommateur. Désormais, c'est la CRE qui les fixera, tandis que leur calcul devra intégrer « une référence au marché » dont les prix sont supérieurs en moyenne de 40 %.

### **LA CNR bientôt privatisée au profit de GDF SUEZ ?**

La loi Nome pourrait être aussi l'occasion pour le gouvernement de privatiser la Compagnie nationale du Rhône. Cette entreprise qui gère les aménagements du fleuve et en particulier les barrages hydroélectriques pourrait passer sous le contrôle total de GDF Suez, qui en possède déjà 49 %.

Un amendement déposé en ce sens a été rejeté en commission par les parlementaires, mais la CGT comme le PCF craignent qu'il ne refasse surface au cours de l'examen du texte.

Consultation, ou plutôt simulacre de consultation. Outre le courrier de François Fillon, l'Humanité s'est procuré le projet de loi qui confirme que les choix du gouvernement semblent d'ores et déjà arrêtés.

**1**

## **Main basse** **sur la rente nucléaire**

La concurrence dans le secteur de l'électricité connaît un bide. Sur un total de 29,7 millions de sites, seuls 692 000 avaient choisi une offre de marché au 31 décembre 2008, précise la Commission de la régulation de l'énergie (CRE) dans son dernier rapport d'avril 2009. Un piètre résultat, qui n'aurait même sans doute jamais été atteint sans la possibilité pour l'usager de revenir au tarif réglementé en cas de mauvaises surprises après avoir tenté sa chance sur le marché. Au 31 décembre 2007, avant la mise en oeuvre de ce droit, le nombre de sites ayant renoncé au tarif réglementé n'était que de 31 000. Cet échec tient en grande partie à l'incapacité des fournisseurs privés d'électricité à concurrencer EDF. Pour alimenter leurs clients, ceux-ci se comportent comme des courtiers. Ils achètent l'électricité sur le marché de gros et la revendent ensuite en espérant réaliser une plus-value. Malheureusement pour ces spéculateurs en herbe, les prix du marché sont très supérieurs aux coûts de production d'EDF. Pour mettre fin à « ces distorsions de concurrence », le gouvernement a donc décidé d'accorder un accès à la production nucléaire aux concurrents d'EDF. Le projet de loi donnera pouvoir à la CRE de leur octroyer jusqu'à 100 TWh, soit un quart de la production annuelle d'EDF. Ce faisant, le gouvernement transférera une partie de « la rente nucléaire » à ces groupes privés. Difficile de donner une estimation de ce cadeau, tant EDF est peu disert sur le sujet. Rappelons néanmoins que, sur 34,897 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisé au premier semestre 2009, 18,2 milliards ont été réalisés en France et que le bénéfice du groupe a atteint 3,1 milliards d'euros. En permettant à des entreprises privées de réaliser de juteux bénéfices en usant de moyens publics de production, le gouvernement menace la sécurité d'approvisionnement. En effet, il y a fort à parier que la part de « la rente nucléaire » dont vont s'accaparer les concurrents d'EDF servira à payer de colossaux dividendes, plutôt qu'à un accroissement des capacités de production.

**2**

## **De lourdes menaces** **sur l'emploi**

François Fillon promet à la Commission européenne la suppression des tarifs réglementés pour les entreprises en 2015. Alors que le prix moyen européen du MWh pour les entreprises était de 101,1 euros au 31 décembre 2008, son prix en France était seulement de 60 euros. En supprimant les tarifs réglementés pour les entreprises en 2015, le gouvernement leur promet donc une hausse de leur facture de presque 50 %, à consommation égale et si les prix restent stables au niveau européen. Ce qui est loin d'être garanti. Une telle flambée des prix ne peut que mettre en péril les entreprises, en particulier celles dites électro-intensives (cimenteries, papeteries, sidérurgie, fonderie d'aluminium...) et les centaines de milliers d'emplois qu'elles génèrent directement en France. Risque de délocalisation, suppressions d'emplois et pressions sur les salaires en seront les conséquences. Rappelons qu'en 2006, après la censure du Conseil...

... constitutionnel, le gouvernement avait dû créer un tarif retour pour les entreprises qui, piégées par une offre de marché, avaient vu leur facture s'envoler.

3

## **Flambée des prix** **pour les usagers**

Les tarifs réglementés de l'électricité pour les particuliers, dont l'existence n'était garantie que jusqu'au 31 décembre prochain, seront maintenus au moins jusqu'en 2015, s'empresse de rassurer le gouvernement. Difficile en effet de les supprimer, alors que 97 % des usagers y restent fidèles. Pour les mettre à bas, le gouvernement a trouvé la parade. Dans son courrier à la Commission européenne; François Fillon explique que les modalités de leur fixation seront modifiées. Dorénavant, c'est la Commission de régulation de l'énergie qui les fixera, et non plus l'État. En période de baisse du pouvoir d'achat et alors que les promesses en la matière du candidat Nicolas Sarkozy n'ont pas été tenues une fois son élection décrochée, ce dispositif offre l'avantage de ne pas faire rejaillir sur le gouvernement la responsabilité d'une hausse importante des prix et l'impopularité qui va avec. Plus de débat, donc, sur l'évolution des tarifs, mais plus de contrôle non plus. Et d'autant moins que leur mode de fixation intégrera désormais « une référence au prix du marché » et qu'ils ne seront plus calculés sur la seule base des coûts de production, de transport et de distribution. Cette disposition devrait permettre d'aligner progressivement les tarifs réglementés sur ceux du marché. La flambée guette donc ces tarifs réglementés. Alors que le prix moyen du MWh pour les particuliers atteignait en Europe 161,1 euros au 31 décembre 2008, son prix en France dépassait à peine les 110 euros (source CRE). Malgré cette faiblesse relative, 3,8 millions de familles, soit 10 millions de personnes, sont en état de « précarité énergétique » et peinent à s'éclairer ou à se chauffer correctement. Combien seront-ils si leur facture d'électricité augmente de 40 % ?

## **LE PCF EXIGE UN GRAND DEBAT SUR L'ENERGIE**

Le Parti Communiste Français a qualifié la loi NOME de « spoliation scandaleuse » le porte-parole du collectif Énergie, Éric Roulot, rappelle que le « parc nucléaire a été payé par les Français et n'a pas vocation à verser des dividendes aux concurrents d'EDF ». Il estime que cette loi va « provoquer une flambée du prix de l'électricité, au détriment des entreprises déjà fragilisées par la crise, et des plus modestes alors que 3,8 millions de Français sont déjà en situation de précarité énergétique ». Le PCF réclame « un grand débat national sur l'avenir du secteur de l'énergie, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et le droit à l'énergie ».

# De l'énergie pour les actionnaires

Le projet de loi Nome (nouvelle organisation du marché de l'énergie), qui est examiné à partir de mercredi à l'Assemblée nationale, vise à forcer le passage du secteur privé vers le contrôle de la distribution de l'électricité, en réduisant la part des prix réglementés au nom du sacro-saint principe de « la concurrence libre et non faussée ». Parmi les conséquences attendues : une hausse des prix fixés par l'État qui les rapprochera des prix du marché et permettra aux opérateurs privés de conquérir à peu de frais des profits faramineux.

**Plus rien ne doit échapper au marché,  
tout ce qui peut rapporter gros aux actionnaires doit être soustrait à ta société,**

voilà crûment exprimée la philosophie des théoriciens de l'ultralibéralisme. Les adeptes de la révolution conservatrice, en pointe dans les années Bush aux États-Unis, tiennent toujours le haut du pavé, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

**Une implacable logique entraîne le gouvernement Sarkozy-Fillon à en faire toujours davantage pour démolir pierre par pierre le modèle économique et social de la France. Des compromis scellés au terme des luttes ouvrières et dans les combats de la Résistance sont aujourd'hui remis en question systématiquement par la droite au pouvoir. « En finir avec 1945 », écrivait Denis Kessler, célèbre figure du patronat financier, peu après l'élection de Nicolas Sarkozy.**

La réalisation de sa requête s'écrit sous nos yeux au fil des mesures prises ou annoncées contre les retraites, de la réduction des emplois dans les services publics au gel des dépenses publiques, à la déréglementation et aux privatisations engagées dans les sociétés nationales. La libéralisation de la distribution de l'électricité ne profitera pas aux citoyens. Et jusqu'à aujourd'hui ils ne s'y sont pas trompés, restant pour la quasi-totalité d'entre eux fidèles au prix réglementé. Les Français n'ont pas prêté foi aux offres alléchantes et trompeuses des marchands d'énergie déréglementée. Au passage, le projet de loi ouvre au secteur privé la possibilité d'engranger à peu de frais de juteux profits sur la production nucléaire. Cette mise aux normes du pays aux appétits du marché n'est pas qu'une affaire française, objectent les dirigeants français, qui renvoient la balle aux institutions européennes, dont ils ne feraient que transposer les oukases. C'est une manière de brouiller les cartes.

Car s'il est vrai que la libéralisation et l'ouverture à la concurrence dans le domaine énergétique, postal ou ferroviaire découlent des directives européennes, qui en a décidé ?

Qui siège autour de la table des Conseils des ministres de l'UE et du Conseil européen ?  
Ce sont les mêmes, à Bruxelles et à Paris.  
Jeu de rôle ou schizophrénie ?

Or c'est bel et bien la majorité parlementaire qui a avalisé la privatisation de GDF par la fusion avec Suez, qui a ouvert le capital d'EDF, ce sont bien les députés sarkozystes qui ont changé le statut de La Poste, en dépit de l'hostilité manifeste de l'opinion publique exprimée lors d'une votation citoyenne.

Ainsi, lorsque le gouvernement feint de ne pas entendre la Commission européenne qui réclame la transformation de la SNCF en société anonyme, tout cela ressemble à un jeu de dupes. La bataille pour la défense du caractère de service public de la production et de la distribution de l'énergie et pour la pérennité des services publics participe de la riposte générale contre l'offensive ultralibérale qui secoue actuellement la France et l'Europe.

# EDF :

## la flambée des prix au secours des profits du privé

Devant l'échec de la libéralisation du marché de l'électricité, le gouvernement veut offrir un quart de la production nucléaire aux concurrents d'EDF. Ce qui provoquera une hausse des prix et fragilisera la sécurité d'approvisionnement.

*Le Premier Ministre*

..... *Le régulateur - la Commission de régulation de l'énergie, qui devait voir ses compétences renforcées en conséquence - serait chargé, périodiquement, de calculer le volume des droits d'accès à la base régulée à partir des prévisions de portefeuille des fournisseurs de façon claire, transparente et non discriminatoire, sans pour autant avoir à juger de la crédibilité de ces prévisions. Le dispositif sera en particulier ouvert à tout opérateur, en particulier européen, qui souhaite débiter une activité de fourniture de détail en France, sans a priori sur ses performances futures*

..... *Le dispositif ne limiterait en aucune manière le potentiel d'exportation d'électricité, puisque les fournisseurs qui auront acquis des volumes d'électricité de base à prix régulé resteront libres de les revendre à des clients finals en France ou sur d'autres marchés ...*

*Tarif réglementés seraient progressivement établis par addition du coût d'approvisionnement pour le reste de la consommation, évalué par référence aux prix de marchés, des coûts d'acheminement et des coûts commerciaux*

..... *Au delà de 2015, la phase transitoire serait achevée, et les tarifs réglementés seraient supprimés ...*

**François FILLON**

Lettre adressée par François Fillon à la Commission européenne, présentant la nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Le gouvernement veut livrer un quart de la production électrique nationale d'EDF aux intérêts privés. C'est ce que révèle une lettre du premier ministre, François Fillon, adressée à la commissaire européenne à la Concurrence, Neelie Kroes, en date du 19 septembre 2009. Dans cette missive que s'est procurée l'Humanité, le chef du gouvernement décrit précisément une nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome). Cette nouvelle étape dans la libéralisation du secteur devrait être franchie avec l'adoption d'une proposition de loi après les élections régionales.

# C'est bien de le rappeler de temps à autre

## **Pour Denis Kessler, ex vice-président du MEDEF [ un dur ], "le gouvernement doit défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance"**

Ca tient en 538 mots, titre compris. C'est précis et sans langue de bois. La feuille de route du gouvernement est décryptée par Denis Kessler dans une chronique paru dans la rubrique opinion du magazine économique Challenges du 4 octobre. Ancien vice-président du MEDEF, il est président du groupe Scor ( réassurance ) depuis le 4 novembre 2002. C'est enfin lâché, mis explicitement sur la table : le programme "ambitieux" de réformes tous azimuts lancés par le gouvernement de Sarkozy " possède une profonde unité " quand bien même "les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

**IL S'AGIT NI PLUS NI MOINS DE :** "sortir aujourd'hui de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !" Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ! Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance! A l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes. Ce programme est un compromis qui a permis aux premiers que la France ne devienne pas une démocratie populaire, et aux seconds d'obtenir des avancées - toujours qualifiées d'« historique » - et de cristalliser dans des codes ou des statuts des positions politiques acquises.

Ce compromis, forgé a une période très chaude et particulière de notre histoire contemporaine (où les chars russes étaient à deux étapes du Tour de France, comme aurait dit le Général), se traduit par la création des caisses de Sécurité sociale, le statut de la fonction publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc.

Cette « architecture » singulière a tenu tant bien que mal pendant plus d'un demi-siècle. Elle a même été renforcée en 1981, à contresens de l'histoire, par le programme commun. Pourtant, elle est à l'évidence complètement dépassée, inefficace, datée. Elle ne permet plus à notre pays de s'adapter aux nouvelles exigences économiques, sociales, internationales. Elle se traduit par un décrochage de notre nation par rapport à pratiquement tous ses partenaires.

Le problème de notre pays est qu'il sanctifie ses institutions, qu'il leur donne une vocation éternelle, qu'il les «tabouise» en quelque sorte. Si bien que lorsqu'elles existent, quiconque essaie de les réformer apparaît comme animé d'une intention diabolique. Et nombreux sont ceux qui s'érigent en gardien des temples sacrés, qui en tirent leur légitimité et leur position économique, sociale et politique. Et ceux qui s'attaquent à ces institutions d'après guerre apparaissent sacrilèges. Il aura fallu attendre la chute du mur de Berlin, la quasi-disparition du parti communiste, la relégation de la CGT dans quelques places fortes, l'essoufflement asthmatique du Parti socialiste comme conditions nécessaires pour que l'on puisse envisager l'aggiornamento qui s'annonce. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi que le débat interne au sein du monde gaulliste soit tranché, et que ceux qui croyaient pouvoir continuer à rafistoler sans cesse un modèle usé, devenu inadapté, laissent place à une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques et sociaux. Désavouer les pères fondateurs n'est pas un problème qu'en psychanalyse.